

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2025 N° 33

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 05 Décembre 2025.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, CHLASTA Patrick, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas, DE GUILLEBON Olivier.

Excusé : néant.

Absent : néant.

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DELIBERATION 2025 N°25 PROJET DE CONTRAT NATURA 2000
SUR LE SITE DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL DE LA COMUNE DE BONNES

Monsieur le Maire fait part au conseil de la remarque du Pôle Développement Economique et Environnemental de la région Nouvelle Aquitaine concernant la délibération sur le projet de contrat Natura 2000 sur le site de l'ancien terrain de football de la commune de BONNES (site Natura 2000 de la Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle, code FR72006621) nous précisant qu'il convient de modifier le plan de financement car sur les lignes « Barème » il n'apparaît pas d'autofinancement à hauteur de 20%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres le conseil municipal modifie le plan de financement comme joint.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 20 décembre 2025

BONNES, le 18 décembre 2025
Le Maire

S. BEGUERIE



AR Prefecture

016-211600499-20251216-2025_33-DE
Reçu le 19/12/2025

Plan de Financement des actions :

Actions	Type de travaux	Quantité	Coût estimatif (€) TTC	Reste à charge (€) commune	Année		Total (€) TTC
					2026	2027	
N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger Barème	Fauche tardive du site	7200 m ²	357.12	71 42	178	179	357.12
N06Pi - Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets Financement à 80%	Fournitures des plants, plantation, mise en place des protections, paillage	130 m	3325	665	3325	-	3325
N06R - Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers Barème	Haie - Nettoyage manuel ou mécanique du pied de la haie	130 m	449.8	179 92	449.8	449.8	899.6
	Haie - Exportation des produits de coupe		449.8				
N09Pi - Crédit ou rétablissement de mares ou d'étangs Financement à 80%	Création d'une mare	550 m ²	5760	1152	-	-	5760
N11Pi - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvements raisonné des embâcles Financement à 80%	Restauration de la ripisylve par plantation d'arbres et arbustes sous la forme de bosquets	160 plants	3040	608	3040	-	4060
	Gestion d'un fossé en mégaphorbiaie linéaire	170 m	1020	204	1020	-	
N15Pi - Restauration et aménagement d'annexe hydraulique Financement à 80%	Reprofilage des berges	120 m	4032	806.4			8832
	fourniture et plantation hélophytes	800 plants	2400	480	2400	-	
	Fourniture et pose d'un géotextile coco	400 m ²	2400	480	2400	-	
N26Pi - Aménagements visants à informer les usagers pour limiter leur impact Financement à 80%	Fourniture et pose de 2 panneaux d'informations	2 panneaux + pieds	500	100	500	-	500
TOTAL				4746.74			23733.72

AR Prefecture

016-211600499-20251216-2025_33-DE
Reçu le 19/12/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2025N°25 .

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 23 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2025.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy. Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, CHLASTA Patrick, VALOIS Pierre, ROUSSILLON Nicolas, DE GUILLEBON Olivier.

Excusé : néant.

Absent : néant.

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

PROJET DE CONTRAT NATURA 2000 SUR LE SITE DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DE BONNES (SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA DRONNE DE BRANTOME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE, CODE FR72006621)

Monsieur Stéphane BEGUERIE, Maire de la commune de Bonnes rappelle au conseil municipal qu'une partie du territoire communal fait partie du site Natura 2000 de la Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle. Il rappelle ensuite les différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre du contrat NiNi sur le site Natura 2000 de la vallée de la Dronne. Il rappelle les enjeux environnementaux importants du site vis-à-vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire fréquentant le site (à minima : Loutre d'Europe, Grande Mulette).

A l'issue de ce travail, il est proposé de mettre en place un dispositif Contrat Natura 2000 intitulé « Renaturation de l'ancien stade de football communal situé à proximité immédiate de la Dronne et de l'astier de Bonnes », élaboré par le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne aval (SABV DA), en concertation avec la commune, dans le cadre du Document d'Objectifs (DOCOB) « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Un contrat Natura 2000 est financé à 80 % par des fonds FEADER

Les actions proposées pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2027 du contrat sont les suivantes :

- Création d'une mare de 550 m² avec connexion à l'astier
- Plantation d'une haie double sur 170 m
- Restauration de la ripisylve sur l'astier et la Dronne sur 780 m
- Restauration des berges de l'astier
- Restauration d'une mégaphorbiaie linéaire sur 170 m

L'objectif de ces actions est d'informer et de sensibiliser les acteurs socio-économiques ainsi que le grand public, sur les enjeux du site Natura 2000. Et d'une manière générale, orienter les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site vers un bon état de conservation.

Les travaux devraient commencer à être réalisé au début du mois de septembre 2025, c'est-à-dire en dehors des périodes de nidification et de reproduction des espèces présentes sur le site.

Plan de financement des actions :

Actions	Type de travaux	Quantité	Coût estimatif (€) TTC	Reste à charge (€) commune	Année		Total (€) TTC
					2026	2027	
N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyeage ou débroussaillage léger Barème	Fauche tardive du site	7200 m ²	357.12	0	178	179	357.12
N06Pi - Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'aloignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets Financement à 80%	Fournitures des plants, plantation, mise en place des protections, paillage	130 m	3325	665	3325	-	3325
N06R - Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers Barème	Haie - Nettoyage manuel ou mécanique du pied de la haie	130 m	449.8	0	449.8	449.8	899.6
	Haie - Exportation des produits de coupe		449.8				
N09Pi - Crédit ou rétablissement de mares ou d'étangs Financement à 80%	Création d'une mare	550 m ²	5760	1152	-	-	5760
N11Pi - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvements raisonné des embâcles Financement à 80%	Restauration de la ripisylve par plantation d'arbres et arbustes sous la forme de bosquets	160 plants	3040	608	3040	-	4060
	Gestion d'un fossé en mégaphorbiaie linéaire	170 m	1020	204	1020	-	
N15Pi - Restauration et aménagement d'annexe hydraulique Financement à 80%	Reprofilage des berges	120 m	4032	806.4			8832
	fourniture et plantation hélophytes	800 plants	2400	480	2400	-	
	Fourniture et pose d'un géotextile coco	400 m ²	2400	480	2400	-	
N26Pi - Aménagements visants à informer les usagers pour limiter leur impact Financement à 80%	Fourniture et pose de 2 panneaux d'informations	2 panneaux + pieds	500	100	500	-	500
TOTAL				4495.4			23733.72

Programmation prévisionnelle des travaux

Actions		Hiver	Printem	Été	Automn	Hiver	Printem	Été	Automn
N05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger			X					X	
N06Pi – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets					X				
N06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers					X				X
N09Pi – Crédit ou rétablissement de mares ou d'étangs					X				
N11Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles					X				
N15Pi – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques					X				
N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact					X				

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de contrat NiNi Natura 2000 sur l'ancien terrain de football de la commune de Bonnes
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'ensemble des aides (FEADER) nécessaires au financement du contrat Natura 2000,
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le contrat N2000 ainsi que toutes les pièces afférentes à ce projet.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur Stéphane BEGUERIE,

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions de Monsieur Stéphane BEGUERIE, Maire de Bonnes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 04 novembre 2025

BONNES, le 24 octobre 2025

Le Maire



S. BEGUERIE



